

**Procès-Verbal du conseil municipal**  
**du vendredi 06 octobre 2023 à 19h00**

Nombre de membres : 11  
Présents : 8  
Absents : 3  
Procurations : 0  
Votants : 8

Etaient présents :

Marie-Pierre DRAIN, Maire de Lalley,  
Sandrina SIMOES, Première adjointe,  
Guy ZANARDI, deuxième adjoint,  
Jean-François CLAUDE, troisième adjoint,  
Jacques CAUCHARD, Conseiller Municipal  
Guillaume GIRAUD, Conseiller Municipal,  
Bernd HOFMANN, Conseiller Municipal,  
Marion MICOUD, Conseillère Municipale  
Elise CHAFKI, Conseillère Municipale, absente, pas de pouvoir

,  
Myriam PASCALE, Conseillère Municipale était absente, pas de pouvoir  
Philippe SIONNEAU, Conseiller Municipal absent excusé

Le Quorum étant atteint, Madame la Maire, Présidente du Conseil Municipal, ouvre la séance du 06 octobre à 19h00.

Aucune Excuse autre que celle de Philippe Sionneau n'a été donnée et aucune procuration n'a été fournie, Madame la Maire demande à l'assemblée du conseil de désigner un secrétaire pour cette séance. Sans réponse, elle propose cette tâche à Jean-François CLAUDE qui accepte.

Jean-François CLAUDE est désigné à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire demande aux conseillers de bien vouloir signer la feuille de présence pour ce conseil

Madame la Maire demande au Conseil si tout le monde a été destinataire du compte rendu du Conseil Municipal, en date du 07 juillet 2023. Elle demande si le contenu de ce compte rendu est fidèle aux débats, pour faciliter elle en rappelle les questions qui étaient à l'ordre du jour. Elle demande s'il y a des remarques ou des demandes de modifications.

1) DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA MESURE 207 DU PROGRAMME REGIONAL FEADER AUVERGNE RHONE-ALPES 23-27 INTITULE « AMELIORER LES CONDITIONS DES ELEVEURS EN ESPACE PASTORAL ».

2) DEMANDE DE SUBVENTION EDIFICE CULTUEL

3) DEMANDE DE SUBVENTION ESPACE GIONO 2023

4) VALIDATION DU TARIF DES ENTREES ET DES VENTES BOUTIQUE A L'ESPACE GIONO

5) DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL PROPOSÉE PAR LE CDG38 AUX EMPLOYEURS AFFILIÉS

6) ACHAT DE DIVERSES PARCELLES A LA SAFER

Madame la Maire signale que Monsieur Philippe SIONNEAU a demandé que soit rectifié le PV au point 4 en précisant qu'il était le référent de l'espace Giono et non son responsable.

Madame la Maire demande au conseil son avis sur cette remarque et d'approuver le PV, Madame la Maire propose alors de passer au vote :

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

Le compte rendu du conseil du 07 juillet 2023 est en conséquence approuvé dans son intégralité et avec la correction demandée.

Madame la Maire fait circuler la feuille d'émargement pour l'approbation du PV du conseil du 07 juillet 2023.

Madame la Maire propose de passer à l'ordre du jour communiqué aux conseillers municipaux dans la convocation du conseil en date du 02 octobre 2023, la liste des délibérations à voter par le Conseil municipal : Il est précisé que pour chaque question mis à l'ordre du jour, les documents afférents ont été communiqués aux membres du Conseil par courrier électronique avec la convocation du 02 octobre 2023 :

- 1/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- 2/ Financement de l'étude relative au transfert de compétences Eau/Assainissement à la Communauté de Communes du Trièves
- 3/ Décision modificative de crédits budget principal de la Commune pour le financement de la chaudière de l'Auberge ;
- 4/ Décision modificative de crédits budget annexe de l'auberge pour le remplacement de la chaudière.
- 5/ Demande de subvention de fonctionnement au département pour l'Espace Giono 2024
- 6/ Convention avec Enedis autorisant l'enfouissement d'une partie du réseau haute tension parcelle cadastrée ZE-74
- 7/ Adoption du règlement de location de la salle de réunion et de la salle de danse du bâtiment de la mairie

## **1/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021.**

Madame la Maire donne la parole à Madame Simoes, Première adjointe et en charge de dossiers financiers, qui donne lecture des chiffres de RPQS de l'eau potable. Elle explique qu'il s'agit de chiffres de 2021 et que cela résulte de reprise de chiffres issus d'incertitudes sur la période de facturation et qu'il a fallu reprendre.

Le Taux de rendement n'est que de 50,8 %, ce qui n'est pas très bon et révélateur de fuites. Un nombre significatif d'entre elles a aujourd'hui été réparé. Sur le plan microbiologique les analyses montrent 82% de conformité sur le réseau du bourg en particulier.

L'ensemble des résultats du RPQS de la commune est consultable sur le site de SISPEA

Il faut signaler que la politique de la ressource est toujours une préoccupation avec l'aide de bureau d'études. Le travail de définition de périmètre de captage est en cours avec le département.

Madame la Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions à poser, devant les réponses négatives, elle propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

## **2/ Financement de l'étude relative au transfert de compétences Eau/Assainissement à la Communauté de Communes du Trièves.**

Madame la Maire rappelle au conseil qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 les services de l'eau et de l'assainissement deviendront une compétence de la communauté de communes du Trièves. Pour préparer ce transfert une étude

préparatoire va être commandé par la CCT à un bureau d'étude pour la somme prévisionnelle de 200 000 euros. Cette étude devrait être subventionnée par l'Agence de l'eau et le Département. La commune doit participer à hauteur de 0,76% du montant demandé aux communes. Madame la Maire donne lecture du projet de délibération. Plusieurs modifications sont suggérées et le texte définitif sera le suivant :

Madame la Maire expose le fait que la Communauté de communes du Trièves souhaitent lancer des études pour diagnostiquer et élaborer des scénarios de services cibles pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

D'APPROUVER le lancement du marché pour la réalisation de ces études, conformément au projet de consultation proposé par la Communauté de communes du Trièves et rappelle que ces études porteront sur les volets financiers organisationnels et techniques ;

D'AUTORISER la communauté de communes du Trièves à lancer un marché à procédure adaptée ;

DE S'ENGAGER à fournir à la Communauté de Communes ou à son prestataire tous les documents nécessaires au bon déroulement des études ;

D'AUTORISER tous les bureaux d'études ayant travaillé pour la commune de Lalley dans les domaines de l'eau potable ou de l'assainissement, à fournir l'ensemble des documents demandé par la Communauté de Communes du Trièves ou son prestataire ;

DE S'ENGAGER à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure, sous réserve de l'obtention des subventions à hauteur de 50% (Agence de l'eau) et 20% (Département). La participation de la commune de Lalley est de 0,76 % du montant total estimé à 200 000 euros,

D'AUTORISER Madame la Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière du marché.

Le vote donne les résultats :

Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

### **3/ Décision modificative de crédits budget principal de la Commune pour le financement de la chaudière de l'Auberge.**

Madame la maire remercie le conseil et propose de passer au point 3 de l'ordre du jour concernant le remplacement de la chaudière de l'Auberge du Grand Champ. Cette dernière est tombée définitivement en panne en juin 2023. La commune étant propriétaire de l'auberge nous avons fait faire un devis pour un montant de 18 149,14 €.

Pour réaliser cette dépense importante par rapport au budget de la commune, nous avons recherché auprès des autorités de tutelle des possibilités de subvention. Malheureusement nous n'avons rien pu obtenir. Madame la Maire a donc demandé de préparer une solution interne. L'objet de ce point à l'ordre du jour et du suivant a pour objet de voter les DMB nécessaires.

Avant de passer à l'étude de ces questions financières, Madame La Maire informe le conseil qu'elle à reçu le matin même une proposition de la SAS Hutin Family dont elle donne lecture : La société propose de prendre en charge le remplacement de la chaudière et en compensation la mairie céderait un bâtiment communal : le hangar Parrat.

Madame la Maire signale que la commune a pu mobiliser la somme nécessaire par le biais d'une subvention du budget général de la commune au budget de l'auberge. La réalisation de recette de bois 9 000 € et la réduction de certains frais de personnels 7 000 € permettant la monopolisation de la somme de 16 000€.

Madame la Maire résume les choses au choix entre la DMB et la proposition d'achat de la SAS Hutin Family. Au cours de la discussion l'ensemble des conseillers préfèrent, dans la mesure où une solution budgétaire est possible, de ne pas amputer le patrimoine immobilier de la commune.

Madame la Maire demande alors de passer au vote de la DMB :

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Madame la Maire exprime au nom du Conseil Municipal et de la Commune des remerciements chaleureux à la SAS Hutin Family pour sa proposition de solution.

#### **4/ Décision modificative de crédits budget annexe de l'auberge pour le remplacement de la chaudière.**

Ayant prélevé 16 000 euros sur le budget principal, il s'agit maintenant de porter au crédit du Budget annexe de l'auberge ladite somme. La première opération consiste à porter la somme au niveau du compte de fonctionnement, puis de transférer au compte d'investissement 2 153. Le budget de l'auberge étant assujéti à la TVA les sommes sont exprimées en Hors taxe

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **5/ Demande de subvention de fonctionnement au département pour l'Espace Giono 2024.**

Madame la Maire fait part d'une demande de Monsieur Philippe SIONNEAU référent de l'Espace Giono qui rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de demander une subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de l'Isère pour l'Espace Giono afin d'aider la commune à financer les frais généraux, animations et l'emploi estival de ce lieu culturel.

Il est sollicité l'aide financière du Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre de son soutien aux pratiques artistiques et des équipements culturels pour un montant de 1 500 € au titre de l'année 2024 ;

Madame la Maire constituera le dossier de demande de subvention et de signer tous documents nécessaires se rapportant à cet objet.

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **6/ Convention avec Enedis autorisant l'enfouissement d'une partie du réseau haute tension parcelle cadastrée ZE-74.**

Madame la Maire expose au conseil que le conseil est amené à donner son autorisation à l'entreprise ENEDIS qui sollicite l'autorisation du Conseil afin de pouvoir enterrer une ligne électrique à haute tension sur la parcelle ZE 74. Le sujet ne soulevant aucun débat, Madame la Maire propose de passer directement au vote qui donne les résultats suivants :

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **7/ Adoption du règlement de location de la salle de réunion et de la salle de danse du bâtiment de la mairie.**

Madame la Maire remercie de conseil et propose de passer au dernier point de l'ordre du jour : l'adoption du règlement de location de la salle de réunion et de la salle de danse du bâtiment de la mairie. La proposition de texte a été envoyé aux conseillers avec la convocation. Madame la Maire demande si le texte convient et s'il y a des modifications à faire. Des modifications mineures de formulation sont notés puis le conseil passe au vote :

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Considérant que l'ensemble des points à voir ont été vus, qu'il n'y a aucune demande du conseil,  
Madame la Maire prononce la clôture du ce conseil du 06 octobre 2023 à 19h58.

Le secrétaire de Séance,  
Jean-François CLAUDE  
3e adjoint au maire

